

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2021

Date d'affichage : 16 juin 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER et Marc LIONARD

Etait absente : Nathalie CHATEFAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Accueil périscolaire à l'école maternelle et à l'école élémentaire
Tarifs garderie et étude surveillée avec aide aux devoirs - Année scolaire 2021/2022

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une garderie est assurée à l'Ecole Maternelle et à l'Ecole Primaire le matin et le soir. Au regard du peu d'enfants inscrits à ce service, Monsieur Le Maire propose de modifier les horaires de la garderie en réduisant de 30min le matin et le soir.

Il est proposé les horaires suivants :

- Le matin à partir de 7h30
- Le soir jusqu'à 18h30

Il demande de fixer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 de l'étude surveillée avec aide aux devoirs, pendant une heure.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de l'Ecole Maternelle et de l'accueil périscolaire de l'Ecole Elémentaire pour l'année scolaire 2021/2022. Les tarifs sont :

- Etude surveillée 0.55€
- Maternelle et Elémentaire de 12h à 12h30 0.20€

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi Ecole Maternelle selon le Quotient Familial (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 9h00	1,15€
		16h30 à 18h30	1,15€
2 ^{ème} tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 9h00	1,25€
		16h30 à 18h30	1,25€
3 ^{ème} tarif	QF >1201€	7h30 à 9h00	1,35€
		16h30 à 18h30	1,35€

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi Ecole Elémentaire selon le Quotient Familial (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 8h45	1,07€
		16h30 à 18h30	1,07€
2 ^{ème} tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 8h45	1,17€
		16h30 à 18h30	1,17€
3 ^{ème} tarif	QF >1201€	7h30 à 8h45	1,27€
		16h30 à 18h30	1,27€

AR PREFECTURE

017-211702410-20210616-D202164-DE
Regu le 16/06/2021

Tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants inchangé, quelques soient leurs domiciles pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 5,00€ par ¼ entamé

Il est également proposé au Conseil municipal de poursuivre la facturation de façon mensuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** de ne pas procéder à l'augmentation de tarifs liés à l'accueil périscolaire de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Elémentaire pour l'année scolaire 2021/2022,
- **DE POURSUIVRE** la facturation de façon mensuelle
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

